

COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE

L'an deux mil quinze, le 15 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Josette BESSE à Jean-Claude TOURNIER, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Bernard LIAIS à Bernard TENAILLON et Cédric PERRIN à Didier MATHIEU.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 9 avril	Vendredi 9 avril	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Claude BRUCKERT est désigné.

2015-03-01 – Convention de travaux « eaux pluviales de voirie » entre la commune de Delle et la Communauté de Communes du Sud Territoire : rues Debrot et rue Saget-2015

Rapporteur : Jean –Claude TOURNIER

Vu la délibération en date du 09 septembre 2010 portant décision de la prise de compétence assainissement et eaux pluviales.

La communauté de Communes réalisera en 2015 des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune de Delle : rue Debrot et rue Saget.

Le réseau assainissement étant de type unitaire, il a été proposé à la ville de Delle de réhabiliter en parallèle de ces travaux la reprise de l'eau pluviale de la voirie : canalisations de raccordement au réseau public unitaire et accessoires de collecte des eaux de voirie.

Le marché de travaux a été notifié à l'entreprise COLAS. Les travaux « eaux pluviales » font l'objet d'une tranche conditionnelle. Le montant des détails estimatifs de la part eaux pluviales est de

17 578,50 euros HT.

Il est proposé que la commune de Delle prenne en charge le montant des travaux relatifs à l'eau pluviale de la voirie. La CCST prend en charge financièrement les travaux, et refacturera ensuite à la Commune de Delle les dépenses engagées pour l'eau pluviale à chaque situation présentée par l'entreprise, puis procédera, après métré des travaux réellement effectués à une régularisation.

Une convention sera signée entre la CCST et la Commune de Delle, afin d'établir précisément les modalités du remboursement de ces travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'autoriser le Président à signer la convention pour les travaux précités avec la Commune de Delle. Un exemplaire de la présente convention est annexé à la présente.**

Annexe : Convention

2015-03-02 – Contrat de rivière transfrontalier Allaine-réalisation d'un plan de désherbage mutualisé pour 9 communes du Bassin versant de l'Allaine

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

Le Contrat de rivière transfrontalier Allaine a été signé le 18 juin 2010. Depuis cette date, le contrat est entré dans sa phase de mise en œuvre. Il a pour objet l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

La Communauté de Communes a décidé de se porter maître d'ouvrage pour la réalisation d'un plan de désherbage mutualisé pour neuf communes. Cela permettra de définir quelles sont les possibilités de réduire la consommation de produits phytosanitaires utilisés lors de l'entretien de chaque commune. Il permettra de définir finement les possibilités de changement et de proposer des solutions adaptées aux moyens techniques, humains et financiers et de s'adapter à la réglementation qui évolue. Il permettra également aux communes concernées de bénéficier d'aides, de la part de l'agence de l'eau, à hauteur de 80 % pour l'achat de matériels alternatifs.

Les neuf communes concernées par l'étude sont : Courtelevant, Croix, Faverois, Florimont, Lebetain, Réchésy, Saint Dizier l'Evêque, Thiancourt et Villars le Sec.

La participation financière de la CCST est estimée à 2850 €.

Cette action fait l'objet de financement par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse dans le cadre de la fiche-action n° A3-1 du contrat de rivière intitulée « Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les collectivités ».

Le plan de financement est le suivant :

Coût devis FREDON	Part Agence de l'Eau RMC (80 %)	Part CCST (20 %)
14 250 €	11 400 €	2 850 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver la réalisation d'un plan de désherbage mutualisé pour 9 communes,**
- **d'autoriser le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

2015-03-03– Budget eau potable-Contractualisation d'emprunts à moyen terme auprès du Crédit Agricole de Franche Comté concernant les investissements 2015

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu l'article 3 du code des marchés publics précisant que les marchés financiers ne sont pas soumis aux obligations du code des marchés publics,

Vu le budget primitif 2015 et notamment le besoin de financement à hauteur de 1 000 000 € HT par emprunt,

Dans le cadre du financement de ses opérations d'investissement 2015, le service des eaux de la CCST, après consultation auprès de 5 banques, a décidé de contractualiser avec le Crédit Agricole de Franche-Comté qui propose des emprunts spécifiques pour l'eau potable en association avec la Banque Européenne d'Investissement.

Le financement 2015 s'articulera autour de 2 prêts :

- le **1^{er} prêt** (consenti par la BEI par l'intermédiaire du CA) est d'un montant de **750 000 €** (soit 50 % du montant des investissements 2015) sur une **durée de 30 ans**, à **taux fixe de 2,62 %** avec échéance trimestrielle.
- le **2nd prêt** (consenti par le CA) est d'un montant de **250 000 €** sur une **durée de 25 ans**, à **taux fixe de 2,73 %** avec échéance trimestrielle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider le choix de l'organisme attributaire de la ligne de financement, c'est-à-dire le Crédit Agricole de Franche-Comté,**
- **de valider les conditions des 2 prêts ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à négocier, signer et engager la collectivité quant à la proposition ainsi que pour tous les éléments s'y rattachant,**
- **d'autoriser le Président à ordonner les demandes de tirages selon les conditions en vigueur au moment des dits ordonnancements.**

2015-03-04 Service Assainissement-Création de poste

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables

aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Suite à la réussite au concours d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe d'un agent qui donne entière satisfaction au sein du service « assainissement collectif », il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} mai 2015.

Filière Technique
Catégorie C
Cadre d'emploi : Adjoint technique
Grade : adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider la création et l'ouverture de :**
 - **1 poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe relevant du cadre d'emploi des Adjoints Techniques, à temps complet à compter du 1^{er} mai 2015**
- **De valider la fermeture de :**
 - **1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe relevant du cadre d'emploi des Adjoints Techniques, à temps complet à compter du 1^{er} mai 2015**
- **D'autoriser le Président :**
 - **à prendre l'arrêté individuel**
 - **à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes**
 - **à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

2015-03-05A –BUDGET GENERAL-Compte administratif 2014

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2014-01-01 du 13 février adoptant le budget primitif 2013

Les grandes lignes du CA 2014

En Fonctionnement : 9 345 430.95€ en dépenses et 14 832 434.30€ en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap.11 Charges à caractère général	452 042.73
Chap.12 Charges de personnel	2 326 188.38
Chap.14 Atténuation de produits	4 218 113.00
Dont Compensations aux communes	4 208 343.00
Chap.042 Dotations aux amortissements	427 622.70
Chap.65 Autres charges gestion courante	1 675 238.82

Les dépenses de fonctionnement	9 345 430.95
Les principaux postes de recettes sont :	
Chap.002 Résultat d'exploitation reporté (2013)	5 295 093.55
Chap.73 Impôts et taxes	4 868 287.00
Chap.74 Dotations, subventions	2 617 039.18
Chap.70 Produits des services	1 677 307.51
Dont Reversement des budgets annexes (70841/70872)	1 555 302.49
Total des recettes de fonctionnement	
14 832 434.30	
Soit un excédent cumulé	5 487 003.35€
Dont un excédent de fonctionnement 2014 de	191 909.80€

En investissement : 1 861 757.03€ en dépenses et 1 420 300.18 € en recettes

En dépenses	
Notamment :	
Chap. 001 Solde de la section d'investissement reporté	165 670.86
Chap. 21 immobilisations corporelles	87 302.16
Chap. 204 subv. d'équipements versées (fonds de concours,...)	176 748.14
Chap.16 emprunts	314 026.23
Chap. 27 autres immo financières	975 499.28
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)	126 361.35
Total des dépenses d'investissement	
1 861 757.03	
En recettes	
Notamment :	
Chap. 001 Solde de la section d'investissement reporté	853.71
Chap. 10 Dotations et réserves (1068)	372 790.49

Chap. 040 Amortissement	427 622.70
Chap.16 Emprunt et dettes assimilées	597 499.28
Total des recettes d'investissement	
1 420 300.18	

Soit un déficit d'investissement cumulé de 441 456.85€
Dont un déficit 2014 de 276 639.70€

Constatant les tableaux d'exécution du budget 2014 et notamment les vues d'ensemble du compte administratif, la balance de l'exercice considéré et le compte administratif détaillé,

Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2014**

Annexe : CA

2015-03-05B –BUDGET GENERAL-Compte de gestion 2014

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2014-01-01 du 13 février 2014 adoptant le budget primitif ;

Vu le débat d'orientation budgétaire 2015 visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015 ;

Vu les indications portées sur compte de gestion 2014 présenté par le receveur de Delle et notamment l'état II-1 ;

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe: Compte de gestion

2015-03-05C – BUDGET GENERAL- Affectation des résultats de l'exercice 2014

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu le compte administratif 2014 et notamment l'état II-A1,

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget Général d'un montant de 191 909,80€ (cent quatre-vingt-onze mille neuf cent neuf euros et quatre-vingt centimes);

Vu le déficit d'investissement de l'exercice 2014 du Budget Général d'un montant de 276 639,70€ (deux cent soixante-seize mille six cent trente-neuf euros et soixante-dix centimes);

Vu les restes à réaliser 2014 en dépenses d'investissement d'un montant de 126 361,35€ (cent vingt-six mille trois cent soixante et un euros et trente-cinq centimes);

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter l'affectation du déficit d'investissement du budget général au compte 001 pour un montant de 442 310,56 € (quatre cent quarante-deux mille trois cent dix euros et cinquante-six centimes),**
- **d'adopter l'affectation de l'excédent d'investissement du budget général au compte 001 pour un montant de 853,71 € (huit cent cinquante-trois euros et soixante et onze centimes)**
- **d'affecter en réserve au compte 1068 du budget général la somme de 567 818,20 € (cinq cent soixante-sept mille huit cent dix-huit euros et vingt centimes),**
- **de reporter au compte 002 du budget général la somme de 4 919 185,15 € (quatre million neuf cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-cinq euros et quinze centimes).**

2015-03-05D –BUDGET GENERAL-Budget Primitif 2015

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le Conseil Communautaire du 10 avril 2015,

Vu les restes à réaliser et les différents résultats,

Le Budget Primitif est voté par nature et par chapitre selon la réglementation de la M14 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2015 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

↳ vu le personnel affecté aux missions du service général (comptabilité, développement économique, communication, tourisme) ainsi qu'aux missions de police intercommunale et contrat de rivière, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle de Grandvillars pris en charge par le budget général et refacturé aux services annexes, **une somme de 2 482 500.00 € est à inscrire au chapitre 12.**

↳ vu le coût de fonctionnement (télécommunication, énergie, contrats de maintenance, assurances...), les contrats de prestations de service, les loyers des services techniques et service PM, les divers supports de communication (publications, catalogues et imprimés : Echo du Sud, brochures tourisme), **une somme de 462 600.00€ est à inscrire au chapitre 11.**

↳ vu l'attribution de compensation versée aux communes, **une somme de 4 210 000.00 est à inscrire au chapitre 14.**

↳ vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, **une somme de 153 00.00 € est à inscrire au chapitre 66.**

↳ vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 471 000.00 € est à inscrire au chapitre 42.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

↳ vu le montant du reversement des Budgets annexes pour le remboursement des salaires pris en charge par le budget général, ainsi que le remboursement des frais de fonctionnement mutualisés du site de Grandvillars, vu la participation des communes pour le service de police intercommunale, **une somme de 1 787 400.00 € est à inscrire au chapitre 70.**

↳ vu les impôts et taxes selon les bases et produits indiqués sur l'état 1259 FDL 2015, **une somme de 4 978 953.00 € est à inscrire au chapitre 73**

↳ vu les dotations versées de l'Etat estimées pour 2015 déduites de la perte sur nos dotations de 125 000 € de contribution au redressement des finances publiques, **une somme de 2 500 148.00 € est à inscrire au chapitre 74.**

A la section d'investissement, en dépenses :

↳ vu les restes à réaliser 2014 (126 361.35 €)

↳ vu notamment les actions liées à l'OCMACS, les travaux à engager dans le cadre du projet des cabanes de Joncherey, **la somme de 771 400.00 € est à inscrire au chapitre 21.**

↳ vu l'enveloppe fonds de concours d'investissement aux communes, vu les subventions d'investissement à destination des associations et personnes de droit privé (convention TH et CG90), **la somme de 398 030€ est à inscrire au chapitre 204.**

↳ vu les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, **une somme de 322 000.00€ est à inscrire à l'article 1641.**

↳ vu l'apport en capital à la SEM, **la somme de 2 000 000 € est à inscrire au chapitre 26.**

↳ vu la phase 2 du site des Forges (infrastructure) dans le cadre de la concession, **la somme de 500 000 € est à inscrire au chapitre 27.**

A la section d'investissement, en recettes :

↳ vu l'inscription nécessaire à l'article 1068, et vu le retour de FCTVA **la somme de 663 818.20 € est à inscrire au chapitre 10.**

↳ vu la dotation aux amortissements, **une somme de 471 000 € est à inscrire au chapitre 40.**

↳ vu l'emprunt à contracter dans le cadre du projet cabanes et café du canal, **une somme de 640 000 € est à inscrire au compte 1641 chapitre 16.**

↳ vu le retour d'excédents SEM (concession Forges phase 1), **une somme de 2 000 000€ est à inscrire au chapitre 27.**

↳ **une somme de 861 014.95 € est à inscrire au chapitre 021** (virement de la section de fonctionnement).

Ainsi, le budget 2015:

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	14 768 067 €	10 511 015 €	4 257 052 €
Investissement	4 912 287 €	4 912 287 €	0
Résultat général de l'exercice			4 257 052 €

Les grandes lignes du BP 2015

En fonctionnement : 10 511 015 € en dépenses et 14 768 067 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 11	Charges à caractères générales	462 600.00
Chap 12	Charges de personnel	2 482 500.00
Chap 14	Atténuation de produits	4 210 000.00
<i>Dont notamment</i>	Compensations versées aux communes	4 208 343.00
Chap 042	Amortissement	471 000.00
Chap 65	Autres charges de gestion courante	1 710 900.00
<i>Dont notamment</i>	SDIS	1 013 700.00
	Fonds de concours de solidarité	298 000.00
Chap 023	Virement à la section d'investissement	861 014.95
Total des dépenses de fonctionnement		10 511 014.95

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 002	Résultat reporté (2014)	4 919 185.15
Chap 042	Amortissement de subventions	74 200.00
Chap 70	Produits des services...	1 787 400.00
<i>Dont notamment</i>	Reversement des budgets annexes (part salaires)	1 591 000.00
	Participation communes service PM	111 000.00
	Reversement des budgets annexes fonctionnement mutualisé	85 000.00
Chap 73	Impôts et taxes	4 978 953.00
Chap 74	Dotations, subventions, participations	2 500 148.00
Total des recettes de fonctionnement		14 768 067.05

En investissement : 4 912 287 € en dépenses et 4 912 287 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 001	Solde de la section d'investissement 2014	442 310.56
Chap 040	Amortissement de subventions	74 200.00
Chap 1641	Emprunts	322 000.00
Chap 204	Subventions d'équipements	398 030.50
Chap 21	Immobilisations corporelles	771 400.00
Chap 26	Participations et créances	2 000 000.00
Chap 27	Autres immobilisations	500 000.00
Restes à réaliser 2014		126 361.35
Total des dépenses d'investissement		4 912 286.86

Les principaux postes de recettes sont :

Chap. 001	Solde de la section d'investissement 2014	853.71
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	861 014.95
Chap 040	Amortissement de subventions	471 000.00
Chap 10	Dotations et fonds divers	663 818.20
<i>Dont</i>	1068	567 818.20
	FCTVA	96 000.00
Compte 1641/Chap 16	Emprunts	640 000.00
Chap 27	Autres immobilisations financières	2 000 000.00
Total des recettes d'investissement		4 912 286.86

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget général pour l'exercice 2015 tel que présenté.**

Annexe : Budget primitif détaillé

2015-03-06 –Vote des taux 2015

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu l'état N°1259 FPU portant notification des bases nettes d'impositions,

Les taux 2014 étaient les suivants :

CFE	26.01 %
Taxe d'habitation	9.52 %
Taxe foncière (bâti)	1.00 %

Taxe foncière (non bâti) 1.61 %

Ci-joint, l'état FDL 1259 FPU pour l'année 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de se prononcer favorablement sur le vote des taux 2015 comme annexé.**

Annexe : Etat FDL

2015-03-07A SERVICE DES EAUX-Compte administratif 2014

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2014-01-02 du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire 2015 visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015 ;

L'année 2014 a été marquée par d'importants travaux de renforcement ou renouvellement de réseaux d'eau ainsi que la modernisation de nos bâtiments d'exploitation. Le service a bien évidemment poursuivi son travail continu et quotidien d'amélioration de notre patrimoine commun. L'exploitation en régie directe de la quasi intégralité de nos 27 communes (26 communes exactement puisque Joncherey est sous contrat d'affermage avec Véolia depuis mars 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2019) nécessite une implication journalière précise et pointue avec comme appuis nos agents, nos compétences, notre expertise et notre expérience.

Le budget 2014 est ainsi identifié par :

- une **continuité de service confirmée pour nos 8 500 abonnés** tant sur le plan administratif et technique (avec une astreinte 24 h / 24, 7 jours / 7, 365 jours / an), que budgétaire (résultat d'exploitation courant excédentaire et semblable à 2012 et 2013),
- une **attention soutenue sur les contrats d'achat d'eau** (à PMA et au SIEA) et la production d'eau potable **afin de maîtriser leurs impacts financiers,**
- le pilotage **de marchés publics permettant de répondre à nos besoins d'exploitant** avec notamment des marchés de travaux, services et fournitures concernant l'entretien, la réparation et les extensions de réseaux d'eau potable, la maintenance électromécanique des ouvrages, l'achat de pièces de fontainerie, matériels et équipements techniques.

En rapprochant l'objectif de service à notre budget 2014, nous constatons les principaux éléments suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

↳ *au chapitre II (charges à caractère général), une réalisation des dépenses à hauteur de 89,79 %.* Ces économies sont à rapprocher de notre politique rigoureuse de suivi et d'entretien de nos infrastructures et réseaux. Les renouvellements quasi systématiques des branchements fuyards ainsi que les interventions rapides, depuis notre prise de compétence en régie, commencent à porter leurs fruits. Ceci est aussi le fait de marchés d'études (périmètres de protection de captage, aires d'alimentation de captage et réseaux de surveillance de la qualité des nappes) engagés mais non encore finalisés (à rapprocher du chapitre 74 en

recettes). Ces études doivent permettre de préserver les ressources en eau à court, moyen et long terme et donc de limiter les coûts de production d'eau potable.

↳ *au chapitre 12 (charges de personnel), une réalisation des dépenses à hauteur de 99,92 %.* Ceci est dû à une gestion au plus juste des coûts de personnel ainsi qu'à la mutualisation de services (accueil et comptabilité – personnel) mis en place depuis 3 ans.

A la section de fonctionnement, en recettes :

↳ *au chapitre 70 (vente de produits), une réalisation des recettes à hauteur de 100,06 %.* Ceci s'explique par un léger rebond des consommations d'eau par les abonnés ainsi que la réalisation de travaux de branchements neufs supérieure aux prévisions.

↳ *aux chapitres 74 (subventions d'exploitation) et 77, une partie des recettes a été encaissée pour le moment puisque les marchés d'études sont en cours mais non finalisés (cf. remarques chapitre 11).*

Un résultat d'exploitation 2014 excédentaire à hauteur de 293 838,25 €.

A la section d'investissement, en dépenses :

↳ *au chapitre 21 (immobilisations corporelles), une réalisation des dépenses à hauteur de 52,12 %.* Ceci est notamment dû à l'appel d'offres complémentaire 2014 comportant 2 lots et attribué mi-décembre. Ceci est à rapprocher des restes à réaliser pour un montant de 192 802,22 €.

↳ *aux chapitres 20 et 23 (immobilisations incorporelles et immobilisation en cours), une réalisation des dépenses à hauteur de 47,57 %.* Ceci est principalement dû aux travaux sur le château d'eau de Beaucourt en cours de finition et à l'appel d'offres sur la sécurisation de la production sur l'UDI de Faverois et l'autosuffisance en eau de l'UDI de Beaucourt qui s'est avéré moins cher qu'estimé. Ceci est à rapprocher des restes à réaliser pour un montant de 108 923,47 €.

A la section d'investissement, en recettes :

↳ *au chapitre 13 (subventions), les subventions obtenues de la part de l'agence de l'eau au titre du FSR au prorata des travaux réalisés sur les réseaux ont été versées.*

Un résultat à la section d'investissement 2014 déficitaire à hauteur de 171 395,07 €.

Les grandes lignes du CA 2014

En fonctionnement : 2 135 206.23€ en dépenses et 2 948 635.91€ en recettes

↳ **Soit un excédent cumulé** 813 429.68 €
Dont un excédent d'exploitation 2014 de 293 838.25 €

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap. 11	Charges à caractères générales dont	937 912,40 €
	Études, prestations de services	27 615,25 €
	Achat d'eau	236 535,95 €
	Fournitures (eau, électricité, etc.)	69 035,61 €
	Entretien, réparation biens immo.	410 740,73 €
	Maintenance	31 739,53 €
	Études et recherche	24 268,33 €
	Redevance prélèvement Agence	55 496,00 €
Chap. 12	Charges de personnel	430 687,26 €
Chap. 14	Reversement Agence redevance pollution	267 890,00 €
Chap. 022	Dépenses imprévues	0,00 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
Chap. 042	Amortissements	406 667,71 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	11 796,67 €
Chap. 66	Intérêts d'emprunts	66 117,79 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	14 134,40 €
Chap 68	Provisions pour risques et charges	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		2 135 206,23 €
En recettes		
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2013)	519 591.43 €
Chap. 042	Amortissements de subventions	12 508,08 €
Chap. 70	Ventes de produits dont	2 361 413,98 €
	Ventes d'eau aux abonnés	2 003 764,54 €
	Redevance pollution	277 639,61 €
	Travaux (branchements neufs)	80 009,83 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation	32 754,00 €
Chap. 75	Autres produits (subventions Agence de l'eau)	0,00 €
Chap. 76	Produits financiers	0,00 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	22 368,42 €
Total des recettes de fonctionnement		2 948 635.91 €

En investissement 1 096 663.92€ en dépenses et 898 152.89€ en recettes

Section d'investissement		
En dépenses		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2013)	27 115,96 €
Chap. 020	Dépenses imprévues	0,00 €
Chap. 040	Amortissements de subventions	12 508,08 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts	83 518,21 €
Chap. 20	Études	90,00 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)		11 490,00 €
Chap. 21	Immobilisations (travaux)	727 708,29 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)		192 802,22 €
Chap. 23	Immobilisation en cours (travaux)	245 723,38 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)		97 433,47 €
Chap. 27	Dépôts et caution	0,00 €
Total des dépenses d'investissement		1 096 663,92 €
En recettes		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2013)	0,00 €
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Chap. 40	Amortissements	406 667,71 €
Chap. 10	Dotations et réserves (1068)	373 712,54 €
Chap. 13	Subventions (Agence de l'eau)	112 926,00 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)		0,00 €
Chap. 16	Emprunts	0,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	4 846,64 €
Total des recettes d'investissement		898 152,89 €

Soit un déficit d'investissement cumulé de 198 511.03 €

**Dont un déficit 2014 de
171 395.07€**

Constatant les tableaux d'exécution du budget 2014 et notamment les vues d'ensemble du compte administratif, la balance de l'exercice considéré et le compte administratif détaillé, Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2014.**

2015-03-07B –SERVICE DES EAUX-Compte de gestion

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2014-01-02 du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014 ainsi que ses 4 décisions modificatives du 05 juin, 17 juillet, 02 octobre et 11 décembre 2014 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire 2015 visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015 ;

Vu les indications portés sur compte de gestion 2014 présenté par le receveur de Delle et notamment l'état II-1 ;

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-07C –SERVICE DES EAUX-Affectation des résultats exercice 2014

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu le compte administratif 2014 et notamment l'état II-A1,

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget annexe Eau d'un montant de 293 838,25 € (deux cent quatre-vingt-treize mille huit cent trente-huit euros et vingt-cinq centimes);

Vu le déficit d'investissement de l'exercice 2014 du Budget annexe Eau d'un montant de 171 395,07 € (cent soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros et sept centimes);

Vu les restes à réaliser 2014 en dépenses d'investissement d'un montant de 301 725,69 € (trois cent un mille sept cent vingt-cinq euros et soixante-neuf centimes);

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter l'affectation du déficit d'investissement du budget annexe eau au compte 001 pour un montant de 198 511,03 € (cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent onze euros et trois centimes),**
- **d'affecter en réserve au compte 1068 du budget annexe eau la somme de 500 236,72 € (cinq cent mille deux cent trente-six euros et soixante-douze centimes),**
- **de reporter au compte 002 du budget annexe eau la somme de 313 192,96 € (trois cent treize mille cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-seize centimes).**

2015-03-07D –SERVICE DES EAUX-Budget Primitif 2015

Rapporteur : Thierry MARCJAN

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015,
Vu les restes à réaliser et les différents résultats,*

Le Budget Primitif est voté par nature et par chapitre selon la réglementation de la M49 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2015 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

↳ vu le personnel affecté aux missions du service des eaux, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle de Grandvillars et des services comptabilité, facturation et personnel de Delle et de la prise en charge des indemnités du Vice-président chargé de l'eau, ***une somme de 450 000 € est à inscrire au chapitre 12.***

↳ vu les travaux d'entretiens nécessaires à l'exploitation de notre infrastructure en eau potable et notamment les différents marchés de travaux (ERE) ou de prestations de services (MEO, télégestion, informatique, etc.), les analyses d'eau réglementaires, les études pour préserver la qualité de l'eau (PPP, AAC, RSQE notamment), les achats d'eau auprès d'autres collectivités, les charges d'exploitation (électricité et téléphonie notamment) et la redevance prélèvement collectée par l'agence de l'eau, ***une somme de 1 104 000 € est à inscrire au chapitre 11.***

↳ vu la redevance pollution à verser à l'agence de l'eau, ***une somme de 319 000 € est à inscrire au chapitre 14.***

↳ vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, ***une somme de 105 000 € est à inscrire au chapitre 66.***

↳ vu les dotations aux amortissements prévues, ***une somme de 400 000 € est à inscrire au chapitre 42.***

A la section de fonctionnement, en recettes :

↳ vu notamment l'évolution des mètres-cubes d'eau vendus aux abonnés les cinq dernières années et nos différents projets, le prix inchangé de l'eau au 1er janvier 2015, le montant de la redevance pollution fixé par l'Agence de l'eau, la prévision de prestations de travaux neufs (branchements d'abonnés), ***une somme de 2 289 000 € est à inscrire au chapitre 70.***

↳ vu les subventions attribuées par l'Agence de l'eau concernant la révision des périmètres de protection des captages d'eau potable, la mise en place d'actions sur les aires d'alimentation de captages et la mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité des eaux, ***une somme de 23 000 € est à inscrire au chapitre 74.***

A la section d'investissement, en dépenses :

↳ vu les restes à réaliser 2014 (301 725,69 €) et vu le programme des travaux envisagés, il est prévu notamment de réaliser :

- la réhabilitation lourde des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands
- la mise en place d'un filtre à charbon actif sur la station de Grandvillars ainsi que le remplacement de 2 pompes,
- la mise en exploitation du puits F2 et son interconnexion avec le réseau du puits F1,
- le renouvellement des canalisations sous voie ferroviaire à Joncherey et Grandvillars,
- le renouvellement et le renforcement de canalisations sur différents tronçons,

-le renforcement des clôtures des périmètres de protections des captages, *des sommes respectivement de 420 000 €, 1 070 688 € et 20 000 € sont à inscrire aux chapitres 23, 21 et 20.*

↳ vu le nouvel emprunt projeté et les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, *une somme de 104 000 € est à inscrire au chapitre 16.*

A la section d'investissement, en recettes :

↳ vu les restes à réaliser (301 725,69 €) et notamment l'inscription nécessaire à l'article 1068 ainsi que le virement de la section d'exploitation, *des sommes respectivement de 500 236,72 € et de 229 688,97 € sont à inscrire au chapitre 10 et 021.*

↳ vu la dotation aux amortissements, *une somme de 400 000 € est à inscrire au chapitre 40.*

↳ vu l'emprunt envisagé pour réaliser le programme 2015, *une somme de 1 000 000 € est à inscrire au chapitre 16.*

Ainsi, le budget 2015 s'équilibre en dépenses et recettes dans les 2 sections (chiffres arrondis)

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	2 699 688 €	2 699 688 €	0
Investissement	2 137 565 €	2 137 565 €	0
Résultat général de l'exercice			0

De manière synthétique, détaillée et arrondi :

Image synthétique du BP 2015 par section et chapitre

Section de fonctionnement

En dépenses

Chap. 11	Charges à caractères générales dont		1 104 000 €
604	Études, prestations de services	30 000 €	
605	Achat d'eau	250 000 €	
6061	Fournitures (eau, électricité, etc.)	75 000 €	
6152	Entretien, réparation biens immo.	400 000 €	
6156	Maintenance	50 000 €	
617	Études et recherche	116 000 €	
6371	Redevance prélèvement Agence	60 000 €	
Chap. 12	Charges de personnel		450 000 €
Chap. 14	Reversement Agence redevance pollution		319 000 €
Chap. 022	Dépenses imprévues		40 000 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement		229 688 €
Chap. 042	Amortissements		400 000 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables		13 000 €
Chap. 66	Intérêts d'emprunts		105 000 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles		19 000 €
Chap. 68	Provisions pour risques et charges		20 000 €
Total des dépenses de fonctionnement			2 699 688 €
En recettes			
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2014)		313 192 €
Chap. 042	Amortissements de subventions		13 500 €
Chap. 70	Ventes de produits dont		2 289 000 €
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 890 000 €	
701241	Redevance pollution	319 000 €	
704	Travaux (branchements neufs)	80 000 €	
Chap. 74	Subventions d'exploitation		23 000 €
Chap. 75	Autres produits		5 000 €
Chap. 76	Produits financiers		0 €
Chap. 77	Produits exceptionnels		55 996 €
Total des recettes de fonctionnement			2 699 688 €

Section d'investissement

En dépenses		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté	198 511 €
Chap. 020	Dépenses imprévues	1 000 €
Chap. 040	Amortissements de subventions	13 000 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	7 640 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts	104 000 €
Chap. 20	Études	31 490 €
Restes à réaliser 2014		11 490 €
Chap. 21	Immobilisations (travaux) dont	1 263 491 €
Restes à réaliser 2014		192 802 €
Chap. 23	Immobilisation en cours (travaux) dont	517 433 €
Restes à réaliser 2014		97 433 €
Chap. 27	Dépôts et caution	1 000 €
Total des dépenses d'investissement		2 137 565 €
En recettes		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2013)	0 €
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	229 688 €
Chap. 040	Amortissements	400 000 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	7 640 €
Chap. 10	Dotations et réserves (1068)	500 236 €
Chap. 13	Subventions (Agence de l'eau) dont	0 €
Chap. 16	Emprunts	1 000 000 €
Chap. 27	Dépôts et caution	0 €
		2 137 564 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2015 tel que présenté.**

Annexe : BP détaillé

2015-03-08A –SERVICE ASSAINISSEMENT-Compte administratif 2014

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

L'année 2014 a été marquée par la réalisation :

- de travaux sur les réseaux : mise en séparatif de Croix, d'une partie de Bretagne,
- de travaux sur les stations d'épuration : création d'une station sur Croix, engagement de la réhabilitation de la filière boues sur la station de Grandvillars,

- d'études de maîtrise d'œuvre : assainissement de Réchésy-Courtelevant-Florimont, mise en séparatif du quartier amont de la gare de Delle (rue Ege et des parcs), renouvellement de réseaux unitaires sur le quartier Voinaie à Delle.

Les grandes lignes du CA 2014

En fonctionnement, 1 436 507,98 € en dépenses et 1 954 525.16€ en recettes.

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap.12 Charges de personnel	249 000.00 €
Chap.11 Charges de réparation, entretien	309 000.00 €
Les marchés de gérance	17 000.00 €
L'énergie	63 000.00 €
Chap.14 Redevance pollution (Agence de l'Eau)	74 000.00 €
Chap.16 Intérêts des emprunts	123 000.00 €
Chap.042 Dotation aux amortissements	577 000.00 €
Chap.67 Charges exceptionnelles	25 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 436 507.98 €

Les principaux postes de recettes sont :

Chap. 002 Résultat d'exploitation reporté (2013)	480 607.41 €
Chap.70 Redevance assainissement	730 000.00 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte	74 000.00 €
Participation raccordement à l'égout	115 000.00 €
Travaux facturés aux usagers	120 000.00 €
Prime épuration (Agence de l'Eau)	126 000.00 €
Chap.74 Subvention Agence de l'eau	60 000.00 €
Participation communes extérieurs...	89 000.00 €
Chap.042 Amortissement des subventions	160 000.00 €
Total des recettes de fonctionnement	1 954 525.16 €

Soit un excédent cumulé 518 017.18 €
Dont un excédent d'exploitation 2014 de 37 409,77 €

En investissement, 2 057 827.07€ en dépenses et 2 532 884,22 € en recettes.

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap. 002 Résultat d'exploitation reporté (2013)	243 532.29 €
Chap.16 Remboursement d'emprunts en capital	216 000.00 €
Chap.20 Frais d'études préalables aux travaux	133 000.00 €
Chap.21 Travaux de réhabilitation	1 305 000.00 €
Chap.040 Amortissements de subventions	160 000.00 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)	909 117.93€
Total des dépenses d'investissement	2 057 827.07€

Les principaux postes de recettes sont :

Chap.13 Subventions (Agence de l'eau...)	471 000.00 €
Chap.040 Dotation aux amortissements	577 000.00 €
Chap.16 Emprunts	1 110 000.00 €
Chap. Autres réserves	375 000.00 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)	774 214.29€
Total des recettes d'investissement	2 532 884.22 €

Soit un excédent d'investissement cumulé de 475 057.15€
Dont un excédent 2014 de 718 589.44€

Constatant les tableaux d'exécution du budget 2014 et notamment les vues d'ensemble du compte administratif, la balance de l'exercice considéré et le compte administratif détaillé,

Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-08B –SERVICE ASSAINISSEMENT-Compte de gestion 2014

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Comte de gestion

2015-03-08C –SERVICE ASSAINISSEMENT-Affectation du résultat 2014

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le compte administratif 2014,

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget assainissement d'un montant de 518 017,18 € (cinq cent dix-huit mille dix-sept euros et dix-huit centimes);

Vu l'excédent d'investissement de l'exercice 2014 du Budget assainissement d'un montant de 475 057,15 € (quatre cent soixante-quinze mille cinquante-sept euros et quinze centimes);

Vu les restes à réaliser 2014 en dépenses d'investissement d'un montant de 909 117,93 € (neuf cent neuf mille cent dix-sept euros et quatre-vingt-treize centimes);

Vu les restes à réaliser 2014 en recettes d'investissement d'un montant de 774 214,29 € (sept cent soixante-quatorze mille deux cent quatorze euros et vingt-neuf centimes);

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 518 017,18 € (cinq cent dix-huit mille dix-sept euros et dix-huit centimes)**
- **de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 la somme de 475 057,15 € (trois cent quarante mille cent cinquante-trois euros et cinquante et un centimes).**

2015-03-08D –SERVICE ASSAINISSEMENT-Budget primitif 2015

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015,

Vu les restes à réaliser et les différents résultats,

Le Budget Primitif est voté par nature et par chapitre selon la réglementation de la M49 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2015 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

↳ vu le personnel affecté aux missions du service des eaux, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle de Grandvillars et des services comptabilité, facturation et personnel de Delle et de la prise en charge des indemnités du Vice-président chargé de l'assainissement, **une somme de 281 000 € est à inscrire au chapitre 12.**

↳ vu les travaux d'entretiens nécessaires à l'exploitation de notre infrastructure en assainissement et notamment les différents marchés de travaux ou de prestations de services (épandage des boues, télégestion, informatique, etc.), les analyses d'autosurveillance, les charges d'exploitation (électricité et téléphonie notamment), **une somme de 539 000 € est à inscrire au chapitre 11.**

↳ vu la redevance modernisation des réseaux de collecte à verser à l'agence de l'eau, **une somme de 100 000 € est à inscrire au chapitre 14.**

↳ vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 580 000 € est à inscrire au chapitre 42.**

↳ vu les intérêts des emprunts, **une somme de 236 000 € est à inscrire au chapitre 66.**

↳ vu la participation aux frais d'investissement pour la construction d'un poste de refoulement avec bassin d'orage pour le remplacement de la station d'épuration de Badevel-Fêche l'Eglise, **une somme de 107 000 € est à inscrire au chapitre 67.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

↳ vu notamment l'évolution des mètres-cubes d'eau vendus aux abonnés les cinq dernières années et nos différents projets, le prix inchangé de l'eau au 1er janvier 2015, le montant de la redevance modernisation des réseaux de collecte fixé par l'Agence de l'eau, la prévision de prestations de travaux neufs (branchements d'abonnés), la Participation à l'Assainissement Collectif, **une somme de 1 031 000 € est à inscrire au chapitre 70.**

↳ vu les primes d'épuration attribuées par l'Agence de l'eau concernant le fonctionnement des stations d'épuration et de la participation du Syndicat d'Épuration de la Basse-Allaine (SEBA Suisse), **une somme de 157 000 € est à inscrire au chapitre 74.**

A la section d'investissement, en dépenses :

↳ vu les restes à réaliser 2014 (909 117,93 €) et vu le programme des travaux envisagés, il est prévu notamment de réaliser :

- la création d'une station d'épuration et d'un réseau de transfert pour les communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont,
- l'engagement d'une seconde tranche de réhabilitation des réseaux sur le quartier Voinaie à Delle,
- la mise en séparatif du quartier amont de la Gare et reprise des réseaux au niveau de la voie ferrée,
- la mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars,
- la reprise de réseau en lien avec la réouverture de la ligne Belfort-Delle,
- la reprise du génie civil et de l'automatisme sur la station d'épuration de Beaucourt,
- le lancement d'une maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif des dernières rues de Fêche l'Eglise,

des sommes respectivement de 161 000 € et 5 780 000 € sont à inscrire aux chapitres 20 et 21.

↳ vu le nouvel emprunt projeté et les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, **une somme de 265 000 € est à inscrire au chapitre 16.**

A la section d'investissement, en recettes :

↳ vu les restes à réaliser (774 214,29 €) et les aides financières pour les travaux attendues (Agence de l'eau, DETR), **une somme de 2 860 000 € est à inscrire au chapitre 13.**

↳ vu la dotation aux amortissements, **une somme de 580 000 € est à inscrire au chapitre 40.**

↳ vu l'emprunt envisagé pour réaliser le programme 2015, **une somme de 2 466 000 € est à inscrire au chapitre 16.**

Ainsi, le budget 2015 s'équilibre en dépenses et recettes dans les 2 sections (chiffres arrondis) :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	1 882 617 €	1 882 617 €	0
Investissement	6 426 850 €	6 426 850 €	0
Résultat général de l'exercice			0

De manière synthétique, détaillée et arrondi :

Image synthétique du BP 2015 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 11	Charges à caractères générales dont	538 617 €
604	Études, prestations de services	50 000 €
6061	Fournitures (eau, électricité, etc.)	70 000 €
6062	Produits de traitement	40 000 €
6152	Entretien, réparation biens immo.	149 000 €
6226	Honoraires (STEP PMA Badevel-Fêche)	18 000 €
6228	Contrat gestion des boues	130 000 €
6371	Redevance prélèvement Agence	100 000 €
Chap. 12	Charges de personnel	281 000 €
Chap. 14	Reversement Agence redevance pollution	100 000 €
Chap. 042	Amortissements	580 000 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	20 000 €
Chap. 66	Intérêts d'emprunts	236 000 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	107 000 €
Chap. 68	Provisions pour risques et charges	20 000 €
Total des dépenses de fonctionnement		1 882 617 €
En recettes		
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2014)	518 017 €
Chap. 042	Amortissements de subventions	175 000 €
Chap. 70	Ventes de produits dont	1 031 500 €
70611	Redevance aux usagers	713 000 €
70128	Participation Ass. Collectif	60 000 €
706121	Redevance modernisation réseaux	100 000 €

704	Travaux (branchements neufs)	155 000 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation	157 000 €
Chap. 75	Autres produits	100 €
Chap. 76	Produits financiers	0 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	1 000 €
Total des recettes de fonctionnement		1 882 617 €

Section d'investissement		
En dépenses		
Chap. 040	Amortissements de subventions	175 000 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	46 000 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts	265 000 €
Chap. 20	Études	160 867 €
Restes à réaliser 2014		116 500 €
Chap. 21	Immobilisations (travaux) dont	5 779 983 €
Restes à réaliser 2014		792 618 €
Total des dépenses d'investissement		6 426 850 €
En recettes		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2014)	475 057 €
Chap. 040	Amortissements	580 000 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	46 000 €
Chap. 13	Subventions (Agence de l'eau) dont	2 859 793 €
Restes à réaliser 2014		774 214 €
Chap. 16	Emprunts	2 466 000 €
Total des recettes d'investissement		6 426 850 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2015 tel que présenté.**

Annexe : BP détaillé

2015-03-09A – SPANC-Compte administratif 2014

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Les grandes lignes du CA 2014 du SPANC

En fonctionnement 41 245,05 € en dépenses et 40 500,52 € en recettes.

Les principaux postes de dépenses sont :

-Les charges de personnel	10 400 €
-Les frais de vidanges	6 850 €
-Reversement aide Agence de l'eau pour réhabilitation	24 000 €

Les principaux postes de recettes sont :

-redevance pour prestations	12 430 €
-Prime épuration (Agence de l'Eau)	2 570 €
-Aide réhabilitation (Agence de l'eau)	25 500 €

Le budget de fonctionnement est en déficit de – 744,53 €.

Résultat du CA 2014 en Assainissement Non Collectif avec reprise des résultats 2013 (hors restes à réaliser)

	Résultat 2014	Résultat 2013 repris	Tous exercices confondus
Fonctionnement	- 744,53	- 1 265,45	- 2 009,98

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-09B – SPANC-Compte de gestion 2014

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-09B – SPANC-Compte de gestion 2014

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-09C – SPANC-Affectation du résultat

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le compte administratif 2014,

Vu le déficit de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget SPANC d'un montant de 2 009,98 € (deux mille neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes);

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'affecter en déficit au 002 du budget SPANC la somme de 2 009,98 € (deux mille neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes)**

2015-03-09D – SPANC-Budget primitif 2015

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015,

Vu les différents résultats,

L'année 2015 sera basée principalement sur la poursuite des contrôles de l'existant sur les zones difficilement raccordables des communes majoritairement en assainissement collectif, avec l'ordre de priorité suivant :

- Réchésy – Faverois,
- Delle – Joncherey - Lebetain,
- Grandvillars,
- Beaucourt.

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur le plateau de Croix

(3 000 euros d'aide par dispositif réhabilité), une démarche pourrait être développée sur la Suarcine et la Vendeline. L'Agence a donné son accord de principe. Suite à une réunion publique en novembre 2014, les particuliers sont invités à faire connaître leur volontariat pour juin 2015. Une demande d'aide globale sera alors déposée en septembre 2015.

A la section de fonctionnement, en dépenses :

↳ Le reversement au budget général de la CCST qui contribue à la rémunération du technicien (1/4 temps), des frais de comptabilité et des indemnités d'élu. Une somme de **11 000 euros** est affectée.

↳ Une somme de **10 000 euros** est affectée pour l'entretien de système d'assainissement autonome, sur demande des particuliers. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

↳ Une somme de **80 000 euros** est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation. Une somme équivalente est inscrite en recette (soutien financier reçu de l'Agence de l'eau).

A la section de fonctionnement, en recettes :

↳ Une somme de **18 000 euros** est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de système d'assainissement autonome, et pour le paiement des frais de diagnostics ANC.

↳ Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de **85 500 euros** est inscrite.

Ainsi, le budget 2015 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement (chiffres arrondis) :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	103 500 €	103 500 €	0
Résultat général de l'exercice			0

De manière synthétique, détaillée et arrondi :

Image synthétique du BP 2015 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
002	Résultat de fonctionnement (2014)	2 010 €
Chap. 11	Charges à caractères générales (prestations vidanges)	10 000 €
Chap. 12	Charges de personnel	11 000 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	2 000 €
Chap. 654	Reversement aides Agence de l'eau pour réhabilitation	80 000 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	290 €
Total des dépenses de fonctionnement		103 500 €
En recettes		

Chap. 70	Prestations vidanges et contrôles	18 000 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation et aides réhabilitation	85 500 €
Total des recettes de fonctionnement		103 500 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe du SPANC pour l'exercice 2015 tel que présenté.**

Annexe : BP détaillé

2015-03-10A – Service ordures ménagères-Compte administratif 2014

Rapporteur : André HELLE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2

Vu la délibération 2014-05-11A du 5 juin 2014 adoptant le budget primitif 2014

Les grandes lignes du CA 2014

En fonctionnement : 2 724.869.77 € en dépenses et 3 141 897.23 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap. 011 Charges à caractère général dont :		1 697 198.13 €
Traitement des déchets	1 425 556.79 €	
Charges diverses	178 935.86 €	
Fournitures	92 705.48 €	
Chap. 012 Charges de personnel		783 818.23 €
Chap. 042 Amortissements		187 718.35 €
Chap.65 Autres charges de gestions...		4 086.41 €
Chap. 66 Charges financières		50 869.42 €
Chap. 67 Charges exceptionnelles		1 179.23 €
Total des dépenses de fonctionnement		2 724 869.77€

Les principaux postes de recettes sont :

Chap.002 Résultat d'exploitation reporté(2013)	299 589.11 €
Chap.70 Ventes de produits...	2 340 893.48 €
Chap.74 Subvention d'exploitation	499 594.46 €

Chap.76 Produits financiers	476.44 €
Chap.77 Produits exceptionnels	1 343.74 €
Total des recettes de fonctionnement	3 141 897.23€

Soit un excédent cumulé

417 027.46€

Dont un excédent d'exploitation 2014 de

117 438.35€

En investissement : 322 079.40 € en dépenses et 359 624.31 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap. 16-Emprunts	117 270.39 €
Chap. 21-Immobilisations corporelles	204 809.01 €
Dont :	
2111- Terrains nus	3 530.32 €
2135- Installations générales...	6300 €
2181- Installations générales...	63 963.60 €
2182- Matériel de transport	104 224.44 €
2183- Matériel de bureau...	5003.89 €
2188- Autres	21 786.76 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)	152 608.86 €
Total des dépenses d'investissement	322 079.40€

Les principaux postes de recettes sont :

Chap. 001 Solde d'exécution reporté	46 933.14 €
Chap. 040-Amortissements	187 718.35 €
Chap. 10-FCTVA	18 639.42 €
Chap. 13-Subvention d'investissement	106 333.40 €
Total des recettes d'investissement	359 624.31€

Soit un excédent cumulé

37 544.91€

**Dont un déficit d'investissement 2014 de
9 388.23€**

Constatant les tableaux d'exécution du budget 2014 et notamment les vues d'ensemble du compte administratif, la balance de l'exercice considéré et le compte administratif détaillé,

Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 ci-joint :

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'adopter le compte administratif pour l'exercice 2014**

Annexe : CA

2015-03-10B – Service ordures ménagères-Compte de gestion

Rapporteur : André HELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2014-01-05 du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014 ainsi que sa décision modificative n°1 du 18 décembre 2014

Vu le débat d'orientation budgétaire 2015 visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015 ;

Vu les indications portées sur compte de gestion 2014 présenté par le receveur de Delle et notamment l'état II-1 ;

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-10C – Service ordures ménagères-Affectation du résultat

Rapporteur : André HELLE

Vu le compte administratif 2014 et notamment l'état II-A1,

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget annexe du service ordures ménagères d'un montant de 417 027.46 € (quatre cent dix sept mille vingt sept euros et quarante six centimes);

Vu l'excédent d'investissement de l'exercice 2014 du Budget annexe du service ordures ménagères d'un montant de 37 544.91 € (trente sept mille cinq cent quarante quatre et quatre vingt onze centimes);

Vu les restes à réaliser 2014 en dépenses d'investissement d'un montant de 152 608.86 € (cent cinquante deux mille six cent huit euros et quatre vingt six centimes);

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter l'affectation de l'excédent d'investissement du budget annexe du service ordures ménagères au compte 001 pour un montant de 37 544.91 € (trente-sept mille cinq cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-onze centimes),**
- **d'affecter en réserve au compte 1068 du budget annexe du service ordures ménagères la somme de 115 063.95 € (cent quinze mille soixante-trois euros quatre-vingt-quinze centimes),**
- **de reporter au compte 002 du budget annexe service ordures ménagères la somme de 301 963.51 € (trois cent un mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros et deux centimes).**
-

2015-03-10D – Service ordures ménagères-Budget primitif 2015

Rapporteur : André HELLE

Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015,

Vu les restes à réaliser et les différents résultats,

Le Budget Primitif est voté par chapitre selon la réglementation de la M4 pour le budget annexe des ordures ménagères de la CCST.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2015 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

↳ vu le personnel affecté aux missions du service des eaux, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle de Grandvillars et des services comptabilité, facturation et personnel de Delle et de la prise en charge des indemnités du vice-président en charge des ordures ménagères, **une somme de 852 000 € est à inscrire au chapitre 12.**

↳ vu le coût de traitement des déchets, les frais de carburants, l'entretien des camions et la location du camion de déchetterie mobile, **une somme de 1 877 500 € est à inscrire au chapitre 11.**

↳ vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, **une somme de 54 000 € est à inscrire au chapitre 66.**

↳ vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 223 437.69 € est à inscrire au chapitre 042.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

↳ vu le montant de la redevance de l'année antérieure, la vente de différents matériaux, **une somme de 2 338 500 € est à inscrire au chapitre 70.**

↳ vu les soutiens versés par les éco-organismes, **une somme de 494 600 € est à inscrire au chapitre 74.**

A la section d'investissement, en dépenses :

↳ vu les restes à réaliser 2014 (152 608.86 €)

↳ vu les différents travaux d'amélioration de l'ancien bâtiment de la déchetterie, l'acquisition de nouveaux conteneurs à verre, le remplacement d'une fourgonnette, et de 2 ordinateurs, **la somme de 283 494.10 € est à inscrire au compte 21.**

↳ vu les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, **une somme de 121 932.01 € est à inscrire au chapitre 16.**

A la section d'investissement, en recettes :

↳ vu notamment l'inscription nécessaire à l'article 1068, **la somme de 137 458.44 € est à inscrire au chapitre 10**

↳ vu la dotation aux amortissements, **une somme de 223 437.69 € est à inscrire au chapitre 40.**

Ainsi, le budget 2015 présente un suréquilibre en recettes de fonctionnement de 105 280.75 € :
Et s'équilibre en section d'investissement.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	3 150 844.51€	3 045 563.76 €	105 280.75 €
Investissement	426 067.11 €	426 067.11 €	0
Résultat général de l'exercice			105 280.75 €

De manière synthétique, détaillée et arrondi :

Image synthétique du BP 2015 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 11	Charges à caractères générales dont	1 877 500 €
611	Traitement des déchets	1 538 900 €
61551	Entretien matériel roulant	45 000 €
6066	Carburant	40 000 €
6135	Location mobilière.	45 000 €
Chap. 12	Charges de personnel	852 000 €
Chap. 042	Amortissements	223 437.69 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	5 000 €
Chap. 66	Intérêts d'emprunts	54 000 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	6 000 €
Chap.023	Virement à la section investissement	27 626.07 €
Total des dépenses de fonctionnement		3 045 563.76 €
En recettes		
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2014)	301 963.51 €
Chap. 70	Ventes de produits dont	2 338 500 €
703	Vente de matériaux	203 500 €
706	Participation des usagers	2 135 000 €
Chap. 74	Total Eco-organismes	494 600 €
Chap. 77	Produits de cessions	15 781 €
Total des recettes de fonctionnement		3 150 844.51 €

Section d'investissement		
En dépenses		
Chap. 020	Dépenses imprévues	20 000 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts	121 932.01 €
Chap.040	Opérations d'ordre de transfert	641.00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	130 885.24€
Restes à réaliser 2014		152 608.86 €
Total des dépenses d'investissement		426 067.11 €
En recettes		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2013)	37 544.91 €
Chap. 040	Amortissements	223 437.69 €
Chap. 10	Dotations et réserves (1068)	137 458.44 €
Chap.021	Virement de la section d'exploitation	27 626.07 €
Total des recettes d'investissement		426 067.11€

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe du service ordures ménagères pour l'exercice 2015 tel que présenté.**

Annexe: BP détaillé

2015-03-11A – Budget annexe ZAC des Chauffours à Delle-Compte administratif 2014

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention, décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe ZAC des Chauffours de Delle pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-11B – Budget annexe ZAC des Chauffours à Delle-Compte de gestion

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur relatif au budget annexe ZAC des Chauffours de Delle pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-11C– Budget annexe ZAC des Chauffours à Delle-Budget primitif

Rapporteur : Christian RAYOT

Hors variation de stock liée au caractère de budget de lotissement, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2015 se montent à 42 500 € et intègrent les remboursements des intérêts d'emprunt pour un montant de 16 000 € ainsi que des frais de réparation et la taxe foncière.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, sont générées par la vente de foncier dont principalement en 2015 le transfert du terrain nécessaire à la construction du bâtiment relais au budget de ce dernier pour un montant de 212 266 €.

Vu l'exposé du rapporteur,

	RECETTES €	DEPENSES €	SOLDE €
FONCTIONNEMENT	2 455 913,80	2 455 913,80	0,00
INVESTISSEMENT	2 422 401,80	2 422 401,80	0,00
Résultat général de l'exercice			0,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe ZAC des Chauffours à Delle pour l'exercice 2015.**

Annexe: B.P détaillé

2015-03-12A – Budget annexe ZAC des Grands Sillons à Grandvillars- Compte administratif 2014

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe ZAC des Grands Sillons de Grandvillars pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-12B– Budget annexe ZAC des Grands Sillons à Grandvillars- Compte de gestion

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2014-05-16B du 5 juin 2014 adoptant le compte de gestion 2013

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur relatif au budget annexe ZAC des Grands Sillons de Grandvillars pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

-

Annexe : Compte de gestion

2015-03-12C – Budget annexe ZAC des Grands Sillons à Grandvillars- BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : Christian RAYOT

Hors variation de stock liée au caractère de budget de lotissement, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2015 se montent à 76 200 € et intègrent les remboursements des intérêts d'emprunt pour un montant de 16 000 € ainsi que des frais de réparation et le financement des propositions de mise en oeuvre des mesures compensatoires pour la perte de zone humide lors de la réalisation de la Zac.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, sont générées par les futures ventes de foncier dans le cadre des projets de Mme BARRET et Mr BEUCHER et pour une vente estimative d'un montant de 104 643 € soit une somme totale de 185 389,07 €.

Vu l'exposé du rapporteur,

	RECETTES €	DEPENSES €	SOLDE €
FONCTIONNEMENT	1 441 717,02	1 441 717,02	0,00
INVESTISSEMENT	1 363 762,61	1 295 142,57	68 620,04
Résultat général de l'exercice			68 620,04

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe ZAC des Grands Sillons de Grandvillars pour l'exercice 2015.**

Annexe : BP détaillé

2015-03-13A – Budget annexe Bâtiment relais des Chauffours- Compte administratif 2014

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention, décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe Bâtiment relais de Delle pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-13B – Budget annexe Bâtiment relais des Chauffours- Compte de gestion

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2014-05-15B du 5 juin 2014 adoptant le compte de gestion 2013

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du

compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du budget annexe Bâtiment relais des Chauffours à Delle pour l'exercice 2014.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-13C – Budget annexe Bâtiment relais des Chauffours- Budget primitif 2015

Rapporteur : Christian RAYOT

La section dépenses d'investissement du budget 2015 intègre l'acquisition du terrain sur lequel est construit le bâtiment, terrain qui fait l'objet d'un transfert du budget annexe de la Zac des Chauffours pour un montant de 212 266 €. A cette dépense s'ajoute le montant des travaux restant à réaliser pour 605 054,55 € et le remboursement de la dette pour 45 000 € soit un montant total pour les dépenses d'investissement de 862 320,55 €.

La section recettes sera alimentée par la vente du bâtiment à la SEM SUD DEVELOPPEMENT au cours de l'année 2015 pour un montant estimé à 1 400 000 € HT. La dette reprise par la SEM, la vente nous permettra d'inscrire au budget une recette de 412 500 €.

La section de fonctionnement intègre, quant à elle, les remboursements d'emprunt pour un montant de 24 000 €, le paiement de l'assurance D.O pour un montant de 15 000 € ainsi que le paiement des frais de commission des emprunts et les intérêts courus non échus. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 46 000 €. Cette section sera alimentée par une avance remboursable de 46 000 € du budget général au budget annexe.

Le bâtiment est en cours de construction et sera achevé en juin 2015.

Vu l'exposé du rapporteur,

SECTION D' INVESTISSEMENT			
Articles	DEPENSES		RECETTES
2132	605 054,55 €	Article 001	524 863,30 €
2111	212 266,00 €	Chap. 024	412 500,00 €
1641	45 000,00 €		
TOTAL	862 320,55 €	TOTAL	937 363,30 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Articles	DEPENSES	Articles	RECETTES
002	4 733,37 €		
66111	24 000,00 €		
66112	1 666,63 €	774	46 000,00 €
627	600,00 €		
616	15 000,00 €		
TOTAL	46 000,00 €	TOTAL	46 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe du bâtiment relais des Chauffours à Delle pour l'exercice 2015.**

Annexe: B.P détaillé

2015-03-14A – Budget annexe Bâtiment relais de Beaucourt-Compte administratif 2014

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe Bâtiment relais de Beaucourt pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-14B – Budget annexe Bâtiment relais de Beaucourt-Compte de gestion 2014

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur relatif au budget annexe Bâtiment relais de Beaucourt pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-15A – Budget annexe Bâtiment relais de Delle- Compte administratif 2014

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe Bâtiment relais de Delle pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-15B – Budget annexe Bâtiment relais de Delle- Compte de gestion

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du budget annexe Bâtiment relais de Delle pour l'exercice 2014.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-16A – Budget annexe Gare de Delle- Compte administratif 2014

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2014-05-12A du 5 juin 2014 adoptant le budget primitif 2014

Le Président présente le compte Administratif du budget annexe de la gare de Delle.

Ce budget présentait un important reste à réaliser 2013 relatif aux travaux de réhabilitation.

Les grandes lignes du CA 2014

En fonctionnement :

Dépenses	47 798.37 €
Recettes	63 664.14 €
A intégrer également un déficit reporté 2013 de	13 579.81 €

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève ainsi à 61 378.18 € de dépenses et 63 664.14 € de recettes soit un excédent cumulé fin 2014 de 2 285.96 €

En investissement :

Dépenses	268 084.51 €
Recettes	63 780.81 €
A intégrer également un excédent reporté 2013 de	253 804.52 €

Le résultat cumulé d'investissement s'élève ainsi à 268 084.51 € de dépenses et 317 585.33 € de recettes soit un excédent cumulé fin 2014 de 49 500.82 €

Restes à réaliser en section d'investissement de **26 869.55 €**

Soit un excédent cumulé 2014 toutes sections de **51 786.78 €**

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe Gare de Delle pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-16B – Budget annexe Gare de Delle- Compte de gestion

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du budget annexe Gare de Delle pour l'exercice 2014.**

2015-03-16C – Budget annexe Gare de Delle- Budget primitif 2015

Rapporteur : Christian RAYOT

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015,
Vu les restes à réaliser et les différents résultats,*

A la section de fonctionnement, en dépenses :

Les principales dépenses de fonctionnement couvrent les frais de chauffage et d'électricité, la petite maintenance du propriétaire (entretien des réseaux, curage, espaces verts), la location à SNCF Réseau - RFF du Bâtiment Voyageur et du parking "petite vitesse" (pour un montant d'environ 1300 euros pour l'année) ainsi que le remboursement des intérêts de l'emprunt de 600 000 euros contracté en 2013 pour 13 000 euros. Une provision d'affectation aux recettes d'investissement de 30 135.96 euros couvre également le paiement des annuités en capital de cet emprunt.

A la section de fonctionnement, en recettes :

Les recettes de fonctionnement sont intégralement couvertes par les loyers des locataires ainsi que leurs participations aux charges.

La recette des loyers des locataires couvre en 2015 la somme de 47 560 euros

A la section d'investissement, en recettes :

Les principales dépenses d'investissement sont une provision pour la phase 3 en attente des travaux d'aménagement en gare des voies de la ligne Belfort - Delle pour 27 767.23 euros, l'annuité de remboursement du capital de l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel pour 25 000 euros.

Les restes à réaliser 2014 sont inscrits pour 26 869.55 euros.

Le report de l'exercice 2014 en excédent d'investissement et la provision des dépenses de fonctionnement (couvrant l'annuité en capital de l'emprunt) couvrent l'ensemble des dépenses d'investissements

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe Gare de Delle pour l'exercice 2015 tel que présenté.**

Annexe : BP détaillé

2015-03-17– Décisions prises par délégation

Rapporteur : Christian RAYOT

Opérations	Libellé	Tiers concernés	Montant TTC	Président Vice-Président	Date
Bâtiment relais des Chauffours	Branchement gaz + convention de desserte	GrDF	6 754,13 €	C.RAYOT	02/04/15

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de prendre acte du tableau des décisions prises par délégation.**

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H05.

Le secrétaire de séance,

Claude BRUCKERT